

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

Membres Présents : MM. GUERDER, REITER, PRETZ, KAISER, KORMANN, LELONG,
STOURM
MMES TEITGEN, ANDRIEUX, BETHMONT, MAZUR

Absents avec excuses : MM. THIRION (procuration à GUERDER G.)
MMES LECART—NILLES (procuration à STOURM A.), MORISSEAU
(procuration à REITER J-M), SCHULTZ

Absent(s) non excuse(s) :

030220-1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.11.2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 25 Novembre 2019

Décision prise à l'unanimité

030220-2/ COMMUNICATIONS

1) PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE :

- Le président des « Plus Beaux Villages de France », M. Maurice CHABERT, a tenu à adresser ses remerciements au Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention de 1000 euros en vue de contribuer à la promotion et au développement des bourgs historiques labélisés de la Moselle que sont RODEMACK et SAINT-QUIRIN.
- Le Maire fait état au conseil municipal des résultats de la commission qualité qui s'est tenue le 28.09.2019.

2) SYNDICAT DES EAUX DE RODEMACK :

Les travaux pour le nouveau forage sont en cours. Il reste le raccordement des pompes ainsi que l'obtention de l'accord de l'ARS.

1) INSEE – POPULATION LEGALE :

- Les chiffres officiels de la population légale sont les suivants :
- 1271 habitants au 01.01.2020 (contre 1234 au 01.01.2019)

3) TRAVAUX FAULBACH :

Les travaux sont terminés. Il reste encore l'engazonnement et le marquage au sol, prévus pour le printemps.

4) REMERCIEMENTS :

- Le Club Philatélique Hettangeois a tenu à remercier la municipalité pour la subvention dans le cadre de l'émission national du timbre-poste sur RODEMACK.



- La Municipalité tient à remercier M. et Mme LOCKWOOD pour le don fait à la commune d'une tondeuse.

5) DATES A RETENIR :

- **08 FEVRIER 2020 : Passation de commandement du Corps des Sapeurs-Pompiers de RODEMACK**
- **14 FEVRIER 2020 : Présentation au drapeau des jeunes volontaires du Service Militaire Volontaire de Montigny-lès-Metz**

030220-3/ PARTICIPATION 2020 AUX PLUS BEAUX VILLAGES DE France :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le versement de la cotisation 2020 aux « Plus Beaux Villages de France » d'un montant de **3550,00 €**.

Décision prise à l'unanimité

030220-4/ SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE CATTENOM :

Vu la demande formulée par l'association sportive du Collège Charles Péguy de Cattenom, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide le versement d'une subvention de 2€ par élève rodemackois scolarisé dans l'établissement.

Le montant de la subvention s'élève à **130,00 €** pour 65 élèves

Décision prise à l'unanimité

030220-5/ CCCE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2018

Le Conseil Municipal, prend acte de la transmission du rapport annuel 2018 de la CCCE

030220-6/ ACQUISITION DE TERRAINS ROUTE DE THIONVILLE

Vu la réalisation des travaux d'aménagement de la Route de Thionville (VICC), le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de la parcelle section n° 4 parcelle 60/48 d'une contenance de 0 are 19 ca et de la parcelle section n° 4 parcelle 62/49 d'une contenance de 0 are 85 ca à soustraire des parcelles 48 et 49 section n° 4 appartenant à M. David SIMOKA et Mme Estelle JOURJON pour un montant de **100,00 €**.

AUTORISE le Maire en qualité de notaire à établir l'acte administratif correspondant.

DESIGNE M. Jean-Marie REITER, adjoint au Maire, pour signer l'acte au nom de la Commune.

Décision prise à l'unanimité



030220-7/ PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- Décide d'accepter la proposition de PDA, qui se substituera au rayon des 500 mètres actuel, après mise à l'enquête publique en même temps que la révision du PLU.

Décision prise à l'unanimité

030220-8/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Marie REITER, adjoint au Maire, a approuvé le Compte Administratif pour l'exercice 2019 dressé par Gérard GUERDER, Maire de Rodemack, lui donne acte de la présentation du Compte Administratif qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	606 935,88 €
Recettes	831 199,21 €
Résultat de Clôture	+ <u>224 263,33 €</u>

INVESTISSEMENT :

Dépenses	404 685,61 €
Recettes	395 624,88 €
Déficit 2019	- 9060,73 €
Résultat 2018 reporté	- 87 178,02 €
Résultat de Clôture	- <u>96 238,75 €</u>

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : **+ 128 024,58 €**

Le Maire n'a pas pris part au vote.

Résultat du vote : 9 votes pour / 3 abstentions

030220-9/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Constatant que le Compte Administratif 2019 présente un solde de fonctionnement de **+ 224 263,33 €**, le conseil municipal décide d'affecter la somme de **224 263,33 €** au compte 1068 « Affectation complémentaire en réserves ».

Constatant que le Compte Administratif présente un solde négatif d'investissement de **96 238,75 €**, le conseil municipal décide de reporter ce solde négatif au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

Résultat du vote : 11 votes pour / 3 abstentions



030220-10/ COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a concordance avec le Compte Administratif 2019, déclare que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

. **Résultat du vote : 11 votes pour / 3 abstentions**

030220-11/ ACCEPTATION DE CHEQUES

Le Conseil Municipal accepte le versement des chèques suivants :

- **15,00 €** par le Trésor Public pour le remboursement d'un trop versé de taxes foncières 2019.
- **165,60 €** par M. et Mme MICHELON pour le remboursement d'un sinistre sur une poubelle communale, causé par son fils.

Décision prise à l'unanimité.

030220-12/ BUDGETS PREVISIONNELS PERISCOLAIRES

- Le budget prévisionnel 2020 du périscolaire s'équilibre à hauteur de **226 885,00 €**
La part communale s'élève à **47 925,00 €**
- Le budget prévisionnel 2020 pour les mercredis (accueil des enfants de RODEMACK sur la structure de PUTTELANGE-lès-THIONVILLE) s'équilibre à hauteur de **115 915,00 €**
La part communale s'élève à **5429,00 €**
- Le total pour ces 2 parts communales s'élève à **53 354,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2020 de la commune de Rodemack la somme correspondante.

Décision prise à l'unanimité

Le Maire, Gérard GUERDER

